

LECTURE THÉMATIQUE  
DES TEXTES OFFICIELS RÉGISSANT  
LE SYSTEME ÉDUCATIF & L'EPS



L'EPS

Vincent LAMOTTE

## SOMMAIRE

### L'éducation physique et sportive en 30 thèmes & 3 tableaux

- 1) Le rôle de l'éducation physique et sportive
- 2) Le socle commun
- 3) L'originalité de l'EPS
- 4) La culture
- 5) Le corps
- 6) La composante méthodologique
- 7) La citoyenneté, la socialisation, les règles
- 8) La lucidité
- 9) L'autonomie
- 10) La santé
- 11) La sécurité
- 12) La coopération, solidarité
- 13) La responsabilité
- 14) La créativité
- 15) Les émotions, le plaisir, le bien-être
- 16) Le sentiment de compétence, l'estime de soi
- 17) La connaissance de soi
- 18) Le goût de l'effort
- 19) La réussite
- 20) Les caractéristiques des élèves
- 21) La mixité
- 22) Les élèves en situation de handicap, inaptés partiels ou à besoins éducatifs particuliers
- 23) Le projet pédagogique
- 24) L'organisation de l'EPS
- 25) Les méthodes pédagogiques
- 26) Le traitement didactique
- 27) La différenciation pédagogique
- 28) L'évaluation
- 29) L'association sportive
- 30) L'interdisciplinarité



## **1 - Le rôle de l'éducation physique et sportive (EPS)**

- L'EPS et le sport scolaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles (Code de l'éducation, Ordonnance 15/6/2000).

Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- L'éducation physique et sportive développe l'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale, importantes dans le développement de la vie personnelle et collective de l'individu (Programme EPS cycle 3 & 4).

- L'éducation physique et sportive répond aux enjeux de formation du socle commun (Programme EPS cycle 3 & 4).

Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro, arrêté 3/4/2019)

- L'Éducation physique et sportive (EPS) contribue à former de futurs adultes soucieux de leur accomplissement personnel, de futurs professionnels compétents acteurs de leur formation et capables d'investir les métiers de demain, de futurs citoyens lucides, cultivés et solidaires.

Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté du 17/1/2019)

- L'éducation physique et sportive (EPS) vise à permettre à tous les élèves d'enrichir leur motricité, de construire les conditions de leur santé, de développer leur citoyenneté et d'accéder à un patrimoine culturel large par la pratique physique, sportive et artistique. Ainsi, l'élève développe des compétences et renforce son pouvoir d'agir.

- Cet enseignement contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre.

## **2 - Le socle commun**

Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- L'éducation physique et sportive répond aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité, a fortiori les plus éloignés de la pratique physique et sportive, de construire cinq compétences travaillées en continuité durant les différents cycles.

## **3 - L'originalité de l'EPS**

Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- L'éducation physique et sportive occupe une place originale où le corps, la motricité, l'action et l'engagement de soi sont au cœur des apprentissages

Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- L'éducation physique et sportive du lycéen (...) est l'occasion d'une meilleure connaissance par l'élève de ses possibilités et d'une véritable éducation à faire des choix. Elle aide ainsi le lycéen à construire son parcours d'orientation et être acteur de son projet personnel.

## **4 - La culture**

- (Le cycle 3) garantit l'acquisition d'une culture commune, physique, sportive et artistique contribuant, avec les autres enseignements, à la formation du citoyen (Programme d'enseignement du cycle de consolidation, cycle 3).

- En éducation physique et sportive, les élèves se construisent une culture sportive (Programme d'enseignement du cycle de consolidation, cycle 3).

- L'éducation physique et sportive développe l'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale, importantes dans le développement de la vie personnelle et collective de l'individu (Programme EPS cycle 4).

Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro, arrêté 3/4/2019)

- Au regard des enjeux de société, l'EPS contribue à développer une culture de l'activité physique, régulière et durable.

- Par la pratique scolaire des APSA, l'élève apprend les éléments fondamentaux de la culture issus des pratiques sociales. Il est amené à construire un regard critique sur le monde sportif. Il aiguise son regard de spectateur pour apprécier des événements sportifs et artistiques fédérateurs (objectif n°5).

- Ces formes scolaires de pratique restent porteuses du fond culturel des pratiques contemporaines.

Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- Les diverses activités physiques sportives et artistiques vécues par les lycéens leur permettent d'accéder à un patrimoine culturel dans lequel l'élève peut se situer en tant que pratiquant mais aussi spectateur ou critique.

## 5 - Le corps

### Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- L'éducation physique et sportive occupe une place originale où le corps, la motricité, l'action et l'engagement de soi sont au cœur des apprentissages et assure une contribution essentielle à l'éducation à la santé (Programme d'enseignement du cycle de consolidation, cycle 3).
- Au cours du cycle 3, les élèves mobilisent leurs ressources pour transformer leur motricité dans des contextes diversifiés et plus contraignants (Programme d'EPS cycle 3).

## 6 - La composante méthodologique

### Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- Tous les enseignements doivent apprendre aux élèves à organiser leur travail pour améliorer l'efficacité des apprentissages (Programme d'enseignement du cycle de consolidation, cycle 3).
- Ils poursuivent leur initiation à des rôles divers (arbitre, observateur...) (Programme EPS cycle 3).
- Grâce à un temps de pratique conséquent, les élèves éprouvent et développent des méthodes de travail propres à la discipline (par l'action, l'imitation, l'observation, la coopération, etc.) (Programme EPS cycle 3).
- C'est dans le mouvement même des apprentissages disciplinaires et des divers moments et lieux de la vie scolaire qu'une attention est portée aux méthodes propres à chaque discipline et à celles qui sont utilisables par toutes (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).
- L'ensemble des disciplines concourt à apprendre aux élèves comment on apprend à l'école (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).

### Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro, arrêté 3/4/2019)

- (L'élève) construit les compétences nécessaires à l'analyse des données pour réguler les ressources qu'il met en œuvre. Il apprend à mener à bien un projet ou une prestation à échéance et à évaluer l'atteinte des objectifs fixés.

### Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- Par son engagement dans les apprentissages, l'élève apprend à gérer sa pratique physique, seul et avec d'autres. Ainsi, l'élève, habitué à être « entraîné par », devient « un élève qui sait s'entraîner de façon autonome ». Il apprend à se connaître, à faire des choix, à se préparer, à conduire et réguler ses efforts.

## 7 - La citoyenneté, la socialisation, les règles

### Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- (Le cycle 3) garantit l'acquisition d'une culture commune, physique, sportive et artistique contribuant, avec les autres enseignements, à la formation du citoyen (Programme d'enseignement du cycle de consolidation, cycle 3).
- L'ensemble des enseignements doit contribuer à développer la confiance en soi et le respect des autres (Programme d'enseignement du cycle de consolidation, cycle 3).
- Il s'agit pour eux de comprendre ce monde afin de pouvoir décider et agir de façon responsable et critique à l'échelle des situations du quotidien et plus tard à une échelle plus large, en tant que citoyens (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).
- La formation de la personne et du citoyen relève de tous les enseignements (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).
- La formation de la personne et du citoyen suppose une connaissance et une compréhension des règles de droit qui prévalent en société (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).
- L'éducation physique et sportive a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble (Programme EPS cycle 3 & 4).
- L'éducation physique et sportive participe au développement du comportement citoyen des élèves, en lien avec l'enseignement moral et civique (Programme EPS cycle 4).
- Ces règles concernent aussi les pratiques et la vie dans l'établissement, comme dans les activités physiques, sportives et artistiques : comprendre qu'elles sont source d'inventions techniques, de liberté, de sécurité permet d'établir des rapports positifs aux autres, en particulier avec les camarades de l'autre sexe (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).

### Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro, arrêté 3/4/2019)

- (L'EPS) facilite l'intégration des codes sociaux et des valeurs civiques.
- (L'EPS) contribue à l'acceptation des différences et lutte contre les stéréotypes sociaux.
- Par une activité physique partagée, l'élève intègre le sens, la fonction, l'intérêt et le respect de règles communes en particulier dans la pratique d'une activité en équipe.

### Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- Par son engagement dans les APSA et dans différents rôles (adversaire, partenaire, observateur, arbitre, juge, conseil, aide, etc.), l'élève construit des comportements sociaux.

## 8 - La lucidité

### Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- L'éducation physique et sportive a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre-ensemble (Programme d'EPS cycle 3).
- Ils identifient les effets immédiats de leurs actions, en insistant sur la nécessaire médiation du langage oral et écrit (Programme d'EPS cycle 3).
- Développer le jugement est un des buts privilégiés du cycle 4. Chaque discipline y concourt à sa manière en enseignant l'évaluation critique de l'information et des sources d'un objet médiatique, en apprenant à élaborer des codes pour évaluer une activité physique... (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).
- Au cycle 4, les élèves prennent conscience des risques, qu'ils soient naturels ou liés aux activités humaines, et en analysent les causes et conséquences naturelles et humaines (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).
- L'éducation physique et sportive aide à comprendre les phénomènes qui régissent le mouvement et l'effort, à identifier l'effet des émotions et de l'effort sur la pensée et l'habileté gestuelle (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).
- Acquérir les bases d'une attitude réflexive et critique vis-à-vis du spectacle sportif (Compétences travaillées, programme EPS du cycle 4).

### Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro., arrêté 3/4/2019)

- L'éducation physique et sportive vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen (...) capable de faire des choix éclairés et responsables.

### Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- Les connaissances permettent à l'élève d'analyser, de comprendre, d'identifier, de donner du sens...

## 9 - L'autonomie

### Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- (L'élève) construit les compétences nécessaires à l'analyse des données pour réguler les ressources qu'il met en œuvre.
- L'élève, habitué à être « entraîné par autrui », devient « un élève qui sait s'entraîner de façon autonome ».

### Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro., arrêté 3/4/2019)

- (Classe de première) À ce niveau, l'enjeu de formation s'organise prioritairement autour de la construction de l'autonomie d'apprentissage.
- (Classe terminale) Rendre l'élève capable, de prendre en charge sa pratique physique et de disposer d'une autonomie pour apprendre tout au long de la vie constituée, à ce niveau d'étude, un enjeu de formation prioritaire.
- Pour favoriser la construction de l'autonomie de l'élève, le projet doit permettre l'accès aux trois compétences méthodologiques.

### Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- L'élève, habitué à être « entraîné par », devient « un élève qui sait s'entraîner de façon autonome ». Il apprend à se connaître, à faire des choix, à se préparer, à conduire et réguler ses efforts

## 10 - La santé

### Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- L'éducation physique et sportive occupe une place originale où le corps, la motricité, l'action et l'engagement de soi sont au cœur des apprentissages et assure une contribution essentielle à l'éducation à la santé (Programme d'enseignement du cycle de consolidation, cycle 3).
- En éducation physique et sportive, par la pratique physique, les élèves s'approprient des principes de santé, d'hygiène de vie, de préparation à l'effort (principes physiologiques) et comprennent les phénomènes qui régissent le mouvement (principes biomécaniques) (Programme d'enseignement du cycle de consolidation, cycle 3).
- (L'éducation physique et sportive) Elle amène les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé (Programme EPS cycle 3 & 4).
- (Les élèves) sont sensibilisés aux problèmes de santé publique liés aux conduites ou à l'alimentation et trouvent dans l'éducation physique des exemples concrets de prévention (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).
- L'éducation physique et sportive contribue à la construction des principes de santé par la pratique physique (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).

#### Lycée professionnel (Programme EPS voie professionnelle, arrêté 3/4/2019)

- Au regard des enjeux de société, l'EPS contribue à développer une culture de l'activité physique, régulière et durable, condition de la construction d'une éducation pour la santé.
- Par un engagement raisonné dans les APSA, l'élève développe ses ressources physiques, mentales et sociales dans le respect de son intégrité physique et de celle des autres. Placé dans des conditions favorables de réussite, l'élève ressent le plaisir du jeu et de l'apprentissage. Il développe ainsi une image positive de lui-même et une estime de soi. L'EPS l'aide à percevoir l'intérêt d'une pratique physique régulière, la plus complète possible pour construire sa santé aux différentes étapes de sa vie (Objectif n°4).

#### Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- Au regard des enjeux de société, l'EPS contribue à développer une culture de l'activité physique régulière et durable, levier indispensable de l'amélioration de la santé publique particulièrement important, compte tenu du niveau de sédentarité des jeunes qui décrochent de toute pratique physique (Préambule).
- (Objectif général n°4) Par son engagement dans la pratique physique, l'élève apprend à développer durablement sa santé. En développant ses ressources physiologiques, motrices, cognitives et psychosociales, il améliore son bien-être, pour lui et pour les autres. L'EPS permet à l'élève d'assurer sa sécurité et celle des autres, de construire une image et une estime de soi positives. Grâce aux efforts consentis, aux progrès réalisés et constatés, l'élève éprouve le plaisir de pratiquer une activité physique raisonnée et régulière tout au long de la vie.

### **11 - La sécurité**

- Il convient de favoriser la continuité des apprentissages qui, de l'école primaire au collège puis au lycée, visent à assurer la construction, par tous les élèves, des compétences indispensables à la maîtrise de leur sécurité (Enseignement de la natation dans les établissements scolaires, Circulaire du 13/7/2004).
- L'éducation à la responsabilité doit permettre aux élèves de développer des analyses lucides, des attitudes prudentes et des démarches solidaires (Éducation à la responsabilité, Circulaire du 24/5/2006, BO n°33 du 14/9/2006).
- Dans les programmes d'EPS le risque objectif d'atteinte à l'intégrité corporelle fait partie de la pratique physique. Les élèves apprennent à développer une conduite préventive pour eux-mêmes, par la prise en compte des règles et consignes qu'impose la réalisation de certaines activités, mais également par l'acquisition progressive de méthodes de préparation. Ils apprennent de surcroît à développer une conduite préventive en direction des autres, notamment par la maîtrise de techniques de parade ou d'assurance active pour aider un camarade. L'EPS permet par ailleurs d'éduquer les élèves à la prise de risques mesurés dans une pratique concrète d'activités physiques tout en veillant à l'intégrité corporelle. Les activités de loisir quotidiennes ou régulières des élèves incluent également la pratique d'activités physiques et sportives dans un contexte d'autonomie (Annexe V des programmes des collèges, BO hors-série n°6 du 19/4/2007).

#### Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

En lien avec l'enseignement de sciences, l'éducation physique et sportive participe à l'éducation à la santé et à la sécurité (Programme EPS, cycle 3).

- Connaitre et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement (Attendus de fin de cycle du champ d'apprentissage 2, Programme EPS cycle 3).
- Au cycle 4, les élèves prennent conscience des risques, qu'ils soient naturels ou liés aux activités humaines, et en analysent les causes et conséquences naturelles et humaines (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).

#### Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro., arrêté 3/4/2019)

- Par un engagement raisonné dans les APSA, l'élève développe ses ressources physiques, mentales et sociales dans le respect de son intégrité physique et de celle des autres.

#### Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- L'EPS permet à l'élève d'assurer sa sécurité et celle des autres

### **12 - La coopération, solidarité**

#### Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- (Tous les enseignements) *doivent également contribuer à faire acquérir la capacité de coopérer en développant le travail en groupe et le travail collaboratif* (Programme d'enseignement du cycle de consolidation, cycle 3. Arrêté du 9/11/2015).
- *Ces projets développent des compétences de coopération, par exemple lorsqu'il s'agit de développer avec d'autres son corps ou sa motricité* (Programme d'enseignement du cycle de consolidation, cycle 3. Arrêté du 9/11/2015).
- *Agir avec et pour les autres, en prenant en compte les différences* (Compétences travaillées, programme EPS du cycle 4).

Lycée professionnel (Programme EPS voie professionnelle, arrêté 3/4/2019)

- Il éprouve, dans une pratique adaptée à ses ressources, le plaisir d'agir, d'apprendre et de réussir avec les autres, dans un esprit de cohésion et d'entraide.

Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- La solidarité se développe dans les pratiques physiques grâce aux échanges entre les élèves qui apprennent ainsi à agir ensemble, à se connaître, à se confronter les uns aux autres, à s'aider, à se respecter quelles que soient leurs différences.

### **13 - La responsabilité**

Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- Ils sont incités à agir de manière responsable et à coopérer à travers la réalisation de projets (Programme d'enseignement du cycle de consolidation, cycle 3).

- En complément de l'éducation physique et sportive, l'association sportive du collège constitue une occasion, pour tous les élèves volontaires (...) de prendre en charge des responsabilités (Programme EPS cycle 3).

- Il s'agit pour eux de comprendre ce monde afin de pouvoir décider et agir de façon responsable et critique à l'échelle des situations du quotidien et plus tard à une échelle plus large, en tant que citoyens (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).

- La vie au sein de l'établissement et son prolongement en dehors de celui-ci est l'occasion de développer l'esprit de responsabilité et d'engagement de chacun et celui d'entreprendre et de coopérer avec les autres (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).

- Prendre et assumer des responsabilités au sein d'un collectif pour réaliser un projet ou remplir un contrat (Compétences travaillées, programme EPS du cycle 4).

Lycée professionnel (Programme EPS voie professionnelle, arrêté 3/4/2019)

- En acceptant les responsabilités qu'on lui délègue progressivement, il apprend à assumer les conséquences de ses choix.

Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- La prise de responsabilité permet à l'élève de faire des choix et à les assumer, tout en comprenant et en respectant l'intérêt de règles communes pour tous.

### **14 - La créativité**

Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- Les activités physiques et sportives, l'engagement dans la création d'événements culturels favorisent un développement harmonieux de ces jeunes, dans le plaisir de la pratique.

- La créativité des élèves, qui traverse elle aussi tous les cycles, se déploie au cycle 4 à travers une grande diversité de supports (notamment technologiques et numériques) et de dispositifs ou activités tels que le travail de groupes, la démarche de projet, la résolution de problèmes, la conception d'œuvres personnelles... Chaque élève est incité à proposer des solutions originales, à mobiliser ses ressources pour des réalisations valorisantes et motivantes (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).

### **15 - Les émotions, le plaisir, le bien-être**

Collège (Arrêté 9/11/2015)

- L'éducation physique et sportive initie au plaisir de la pratique sportive (Programme d'enseignement du cycle de consolidation, cycle 3 & 4).

- Les activités physiques et sportives, l'engagement dans la création d'événements culturels favorisent un développement harmonieux de ces jeunes, dans le plaisir de la pratique (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).

- Les émotions jouent un rôle essentiel pour maintenir l'engagement dans les apprentissages. Il importe d'en tenir compte pour conserver le plaisir d'agir et d'apprendre, garant d'une activité physique régulière (Programme EPS cycle 4).

- (L'éducation physique et sportive) amène les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé (Programme EPS cycle 3 & 4).

- L'éducation physique et sportive aide à comprendre les phénomènes qui régissent le mouvement et l'effort, à identifier l'effet des émotions et de l'effort sur la pensée et l'habileté gestuelle (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).

Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro, arrêté 3/4/2019)

- L'EPS propose différentes formes scolaires d'Activités Physiques, Sportives, Artistiques (APSA) pour permettre à tous les élèves, filles et garçons, de s'épanouir et d'y éprouver du plaisir.

- Il éprouve, dans une pratique adaptée à ses ressources, le plaisir d'agir, d'apprendre et de réussir avec les autres.
  - Placé dans des conditions favorables de réussite, l'élève ressent le plaisir du jeu et de l'apprentissage.
- Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)
- L'EPS offre à tous l'occasion d'une pratique physique qui fait toute sa place au plaisir d'agir.
  - Grâce aux efforts consentis, aux progrès réalisés et constatés, l'élève éprouve le plaisir de pratiquer une activité physique raisonnée et régulière tout au long de la vie.

## **16 - Le sentiment de compétence, l'estime de soi**

### Collège (Arrêté 9/11/2015)

- L'ensemble des enseignements doit contribuer à développer la confiance en soi et le respect des autres (Programme d'enseignement du cycle de consolidation, cycle 3).
- L'éducation physique et sportive aide tous les collégiens et collégiennes à acquérir de nouveaux repères sur soi, sur les autres, sur l'environnement, pour construire une image positive de soi dans le respect des différences (Programme EPS cycle 4).

### Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro, arrêté 3/4/2019)

- (L'EPS) permet à chaque élève de renforcer son estime de soi.
- L'enrichissement de cette motricité, quand elle est perçue comme une réussite par l'élève, favorise la confiance en soi et le sentiment de compétence, sources d'un épanouissement personnel et professionnel.

## **17 - La connaissance de soi**

### Collège (Arrêté 9/11/2015)

- Par la confrontation à des problèmes moteurs variés et la rencontre avec les autres, dans différents jeux et activités physiques et sportives, les élèves poursuivent au cycle 3 l'exploration de leurs possibilités motrices et renforcent leurs premières compétences (Programme d'enseignement du cycle de consolidation, cycle 3, arrêté du 9/11/2015).

### Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro, arrêté 3/4/2019)

- (L'élève) acquiert progressivement la capacité de faire des choix par une meilleure connaissance de lui-même.

### Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- (L'EPS) est l'occasion d'une meilleure connaissance par l'élève de ses possibilités et d'une véritable éducation à faire des choix.
- L'EPS permet à l'élève (...) de construire une image et une estime de soi positives.

## **18 - Le goût de l'effort**

### Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- L'organisation et l'entraînement, déterminants pour la réussite, se construisent dans la classe (...) Chaque discipline y contribue à sa façon. (...) l'éducation physique et sportive par l'entraînement, les répétitions... (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).
- L'éducation physique et sportive aide à comprendre les phénomènes qui régissent le mouvement et l'effort, à identifier l'effet des émotions et de l'effort sur la pensée et l'habileté gestuelle (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).

### Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro, arrêté 3/4/2019)

- (L'EPS) permet à chaque élève de (...) développer son appétence pour la pratique physique et sportive.
- L'élève développe ses capacités à (...) accepter la répétition et la persévérance dans l'effort.

## **19 - La réussite**

### Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- L'éducation physique et sportive du lycéen (...) lui permet de les (compétences) enrichir et d'en acquérir de nouvelles qui favoriseront sa réussite dans l'enseignement supérieur et dans sa vie future d'adulte.
- Au-delà des enseignements obligatoires, des dispositifs adaptés d'enseignement et d'animation, disciplinaires et pluridisciplinaires peuvent être organisés pour des élèves à besoins particuliers (obésité et surpoids, manque de confiance et d'estime de soi, recherche d'excellence sportive, etc.) et/ou des élèves en difficulté au regard des compétences-clés (savoir nager par exemple).

## 20 - Les caractéristiques des élèves (EPS)

### Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- Lors des trois ans de collège du cycle 4, les élèves, qui sont aussi des adolescentes et des adolescents en pleine évolution physique et psychique, vivent un nouveau rapport à eux-mêmes, en particulier à leur corps, et de nouvelles relations avec les autres (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).

- Au cours du cycle 4, les élèves passent de la préadolescence à l'adolescence et connaissent des transformations corporelles, psychologiques importantes qui les changent et modifient leur vie sociale. Dans ce cadre, l'éducation physique et sportive aide tous les collégiens et collégiennes à acquérir de nouveaux repères sur soi, sur les autres, sur l'environnement, pour construire une image positive de soi dans le respect des différences (Programme EPS cycle 4).

### Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro., arrêté 3/4/2019)

- La voie professionnelle a cependant ses spécificités qui se caractérisent notamment par une forte diversité des formations, des publics et des motivations. En conséquence, il est important que l'offre de formation proposée aux élèves soit adaptée à leurs ressources réelles et à leurs possibilités de réussite, diversifiée par des expériences de différentes natures, équilibrée dans la répartition des pratiques, contextualisée au regard de certaines habiletés, attitudes et gestes professionnels.

### Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- Au cours de l'année de seconde, compte tenu de la diversité des parcours de formation au collège et de l'hétérogénéité des publics scolaires...

## 21 - La mixité

### Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- L'éducation physique et sportive permet tout particulièrement de travailler sur ce respect, sur le refus des discriminations et l'application des principes de l'égalité fille/garçon (Programme d'enseignement du cycle de consolidation, cycle 3).

- L'éducation physique et sportive répond aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité, a fortiori les plus éloignés de la pratique physique et sportive, de construire cinq compétences travaillées en continuité durant les différents cycles (Programme EPS cycle 3 & 4).

- Ces règles concernent aussi les pratiques et la vie dans l'établissement, comme dans les activités physiques, sportives et artistiques : comprendre qu'elles sont source d'inventions techniques, de liberté, de sécurité permet d'établir des rapports positifs aux autres, en particulier avec les camarades de l'autre sexe (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).

- L'éducation physique et sportive aide tous les collégiens et collégiennes à acquérir de nouveaux repères sur soi, sur les autres, sur l'environnement, pour construire une image positive de soi dans le respect des différences (Programme EPS cycle 4).

### Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- Respectueuse des différences de potentiels, de ressources, luttant contre les stéréotypes sociaux ou sexués (...) l'EPS offre à tous l'occasion d'une pratique physique qui fait toute sa place au plaisir d'agir.

## 22 - Les élèves en situation de handicap, inaptés partiels ou à besoins éducatifs particuliers

### Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- (L'éducation physique et sportive) assure l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap (Programme cycle 3 & 4).

### Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro, arrêté 3/4/2019)

- Selon le principe d'une école inclusive, les établissements de formation doivent accueillir tous les élèves quel que soit leur degré d'aptitude partielle ou de handicap. Il est de la responsabilité des professeurs de concevoir et de mettre en œuvre des traitements didactiques spécifiques, adaptés aux enjeux de formation retenus pour les différents élèves de l'établissement. Compte tenu des enjeux de santé publique liés à la sédentarité, tout doit être mis en œuvre pour proposer une EPS adaptée.

- Une attention particulière est portée à la gestion des inaptitudes ponctuelles ou totales d'élèves. L'inaptitude partielle ou totale ne dispense pas de la présence en cours notamment parce que la discipline poursuit d'autres objectifs que le seul développement moteur.

### Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- Le lycée doit accueillir tous les élèves quel que soit leur degré d'aptitude partielle ou de handicap. Il est de la responsabilité et de la compétence des enseignants de concevoir et de mettre en œuvre des traitements didactiques spécifiques, adaptés aux enjeux de formation retenus pour les différents élèves de l'établissement.

- Une attention particulière doit être portée aux élèves en situation de handicap, atteints de maladies ou à besoins éducatifs particuliers. Si la solution prioritairement recherchée est un aménagement dans la

classe de l'élève, une modification de l'offre de formation ou l'intégration dans une autre classe peut être néanmoins envisagée.

### **23 - Le projet pédagogique**

#### Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- À l'école et au collège, un projet pédagogique définit un parcours de formation équilibré et progressif, adapté aux caractéristiques des élèves, aux capacités des matériels et équipements disponibles, aux ressources humaines mobilisables (Programme EPS cycle 3 & 4).  
- Par année d'étude, il offre à l'élève une EPS variée et équilibrée (acquisitions consolidées dans les quatre champs d'apprentissage) dans une ou deux APSA par champ d'apprentissage. Il définit, par champ et par APSA, la situation commune d'évaluation (Ressources d'accompagnement des programmes, classe de 6<sup>e</sup>).

#### Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro., arrêté 3/4/2019)

- Le projet d'EPS est obligatoire, il définit des objectifs et les moyens pour les atteindre à partir de l'analyse des caractéristiques du public scolaire. Il spécifie les AFLP pour chaque APSA de l'offre de formation. Le projet doit aussi prévoir les indicateurs qui permettent d'évaluer les effets visés.

- Dans chaque établissement scolaire, ce protocole (d'évaluation) est une composante obligatoire du projet pédagogique EPS (Évaluation de l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du CAP et du BEP, Circulaire du 4/4/2017).

#### Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- L'équipe pédagogique d'EPS (...) est responsable de la définition du projet de formation des élèves et propose un parcours équilibré et diversifié.

- La plus grande adéquation de l'offre de formation sera recherchée au regard de la spécificité du public scolaire.

- Tenant compte des caractéristiques essentielles de la population scolaire, ce projet identifie les effets éducatifs recherchés, établit l'offre de formation et spécifie les conditions de la mise en œuvre.

- Le projet pédagogique d'EPS formalise et planifie, de la classe de seconde à celle de terminale, les acquisitions nécessaires pour atteindre les attendus de fin de lycée. Il comprend les outils communs permettant d'évaluer les acquis des élèves en cours de formation. Le projet pédagogique d'EPS vise, en outre, l'interdisciplinarité afin de mettre en évidence la contribution de l'EPS aux différents parcours éducatifs.

### **24 - L'organisation de l'EPS**

#### Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro. arrêté 3/4/2019)

- L'ensemble des attendus de fin de lycée professionnel (AFLP) formulés dans chacun des champs choisis par l'équipe doit être enseigné dans le cursus afin de répondre aux cinq objectifs assignés à l'EPS.

- Quatre AFLP constituent le minimum de ce qui doit être visé sur chaque séquence, les deux premiers AFLP sont incontournables.

- Au cours de la préparation du CAP, au moins trois CA sont programmés. Le CA5, inédit pour ces élèves, doit être travaillé dans au moins une des années de formation.

- (BAC PRO) Quatre champs d'apprentissage constituent le minimum pour l'élargissement de la culture et de la formation de l'élève. Sur le cursus, le CA5, inédit pour ces élèves, doit être programmé sur deux séquences au minimum pour un équivalent d'au moins vingt heures.

- Tout doit être mis en œuvre pour qu'un élève n'ayant pas validé cette compétence fondamentale à l'issue du collège puisse satisfaire au test « savoir-nager ».

- La spécificité de certaines APSA, telles que les activités physiques de pleine nature (APPN) ou les activités aquatiques, peut nécessiter un enseignement massé sous forme de stage, une répartition semestrielle ou une globalisation horaire.

#### Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- (Les APSA) Chaque académie peut proposer une offre supplémentaire de cinq APSA maximum qu'elle réfère aux différents champs d'apprentissage. Le projet pédagogique d'EPS peut retenir une pratique spécifique appelée « APSA d'établissement ».

- Sur les trois années du lycée. Les cinq champs d'apprentissage constituent un passage obligé. Une attention particulière sera portée au champ d'apprentissage n°5 qui nécessitera un temps long d'apprentissage.

- Au cours de l'année de seconde, compte tenu de la diversité des parcours de formation au collège et de l'hétérogénéité des publics scolaires, les élèves doivent être engagés dans un processus de création artistique.

- Le parcours de formation proposé à l'élève se traduit par le choix d'activités physiques sportives et artistiques. Il tient compte des aspirations et des besoins du public scolaire local ; celles des élèves filles doivent faire l'objet d'une attention particulière.

- L'acquisition de nouvelles capacités, connaissances, attitudes suppose des temps d'apprentissage longs

pour que chaque élève puisse réussir à la fois à court terme et faire le choix d'un engagement dans l'activité physique de manière durable (...) Trois séquences d'enseignement annuelles constituent un repère qui garantit à chaque élève un temps d'apprentissage suffisamment long pour pouvoir accéder aux attendus de fin de lycée.

## **25 - Les méthodes pédagogiques**

Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- (L'élève) Il est amené à faire des choix, à adopter des procédures adaptées pour résoudre un problème ou mener un projet dans des situations nouvelles et parfois inattendues (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).
- L'investissement dans des projets individuels et collectifs est un enjeu qui permet de mobiliser de nouvelles ressources d'observation, d'analyse, de mémorisation et d'argumentation (Programme EPS cycle 4).
- L'éducation physique et sportive par l'entraînement, les répétitions, la réduction ou l'augmentation de la complexité des tâches, la concentration, la compréhension de ses erreurs (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4).
- Construire et mettre en œuvre des projets d'apprentissage individuel ou collectif (Compétences travaillées, programme EPS du cycle 4).

Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro., arrêté 3/4/2019)

- Les modalités de pratique peuvent varier au sein d'une même classe. Cette diversité constitue une motivation supplémentaire pour qu'ils s'engagent dans la pratique, condition indispensable à leurs apprentissages.
- Dans le respect du projet pédagogique et du programme, le professeur est responsable de ses choix didactiques et pédagogiques.
- L'enseignement de l'EPS peut s'appuyer sur les bénéfices des usages du numérique pour favoriser les apprentissages.

Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- Au cours des situations d'apprentissage et au fil des leçons, les enseignants veilleront à identifier les modes d'engagement des élèves et à les renseigner régulièrement sur leur degré d'acquisition. Cela suppose notamment de construire et de leur faire partager des indicateurs précis.
- Dans le respect du projet pédagogique EPS, au sein de la classe, l'enseignant est maître de ses choix didactiques et pédagogiques ; il organise la pratique qui lui paraît la plus pertinente pour offrir les conditions d'enseignement optimales.
- L'enseignant doit exercer sa pleine responsabilité de concepteur afin de définir les contextes d'apprentissage spécifiques dans lesquels ses élèves pourront s'engager et, ainsi, s'enrichir, se cultiver, se développer et réussir leur projet personnel de formation.
- L'enseignement de l'éducation physique et sportive au lycée doit s'appuyer sur les plus-values qu'apportent les usages du numérique.

## **26 - Le traitement didactique**

Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro, arrêté 3/4/2019)

- (Les APSA) sont présentées sous des formes scolaires appropriées aux caractéristiques des élèves et adaptées aux intentions éducatives des professeurs.
- Une APSA peut prendre plusieurs formes et peut être associée à diverses intentions en fonction du traitement didactique qu'on lui applique.
- Pour chaque APSA, différentes modalités de pratique peuvent être proposées par les professeurs. Elles constituent plusieurs voies d'entrée possibles dans le CA afin de répondre à la diversité des élèves de la voie professionnelle. Le choix des modalités doit respecter l'intention principale du champ d'apprentissage concerné et permettre l'acquisition par les élèves de tous les AFLP de ce champ.

Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- Les activités physiques sportives et artistiques (APSA) font l'objet d'un traitement didactique et pédagogique afin de permettre de réels apprentissages pour chacun des élèves et s'adapter aux caractéristiques des contextes d'enseignement. Ces formes scolaires de pratique restent porteuses du fond culturel des activités physiques sportives et artistiques contemporaines.

## **27 - La différenciation pédagogique**

Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro, arrêté 3/4/2019)

- (Les attendus de fin de lycée professionnel) tiennent compte de la spécificité des parcours et des caractéristiques des élèves qui s'y engagent.
- Il s'agit pour chaque équipe de proposer une offre de formation adaptée et diversifiée.

### Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- Respectueuse des différences de potentiels, de ressources, luttant contre les stéréotypes sociaux ou sexués et résolument inscrite dans une école inclusive, l'EPS offre à tous l'occasion d'une pratique physique.
- Au cycle terminal (...) l'EPS s'attache à différencier les conditions d'enseignement pour que chaque élève puisse progresser et réaliser des projets individuels et collectifs.
- Nécessité de tenir compte de l'hétérogénéité des élèves.
- L'enseignant dispose de toute latitude pour concevoir et adapter son enseignement, les situations d'apprentissage, les rôles distribués, les outils utilisés, les évaluations réalisées en cours de formation aux possibilités et ressources réelles des jeunes.

## **28 - L'évaluation**

### Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro, arrêté 3/4/2019)

- L'évaluation est un outil au service de la formation des élèves. Le professeur conçoit des situations d'évaluation qui renseignent les élèves sur le degré d'acquisition des compétences au fil des leçons. Il veille à les informer régulièrement sur l'évolution de leurs acquisitions.
- Pour chaque champ d'apprentissage, l'évaluation des AFLP se réalise dans les pratiques physiques à l'issue d'un temps d'apprentissage suffisamment long.

### Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- (Le projet pédagogique d'EPS) comprend les outils communs permettant d'évaluer les acquis des élèves en cours de formation.
- L'évaluation des attendus de fin de lycée (...) s'organise à l'issue d'une séquence d'enseignement suffisamment longue pour permettre les apprentissages.

## **29 - L'association sportive**

- Les objectifs de l'UNSS s'inscrivent dans le cadre des objectifs généraux de l'EPS. Ses missions correspondent à la double finalité éducative conférée au sport scolaire : faire pratiquer des APS (...) ; permettre un apprentissage de la vie associative (Organisation du sport scolaire dans les AS, Note de service du 1/12/1987).
- L'action de l'association doit justifier d'une cohérence avec le projet pédagogique d'EPS de l'établissement (Organisation du sport scolaire dans les AS, Note de service du 1/12/1987).
- Le projet doit rechercher la participation du plus grand nombre d'élèves de l'établissement (...) Il comporte la définition des objectifs recherchés, la présentation des stratégies et méthodes d'organisation proposées pour atteindre ces objectifs et les moyens, notamment budgétaires, mis en œuvre (Organisation du sport scolaire dans les AS, Note de service du 1/12/1987).
- L'EPS et le sport scolaire et universitaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités et sociales (Code de l'éducation, Ordonnance 15/6/2000).
- Les cours d'EPS et le sport scolaire offrent un contexte éducatif favorable à l'enseignement des valeurs fondamentales telles que la tolérance et l'esprit sportif, l'expérience de l'échec et de la victoire, l'intégration et la cohésion sociale, le respect de l'environnement et l'éducation à la citoyenneté (Projet de l'UNSS, 2003).
- L'A.S. est une organisation unique, originale et ouverte à tous susceptible de : répondre aux demandes des élèves ; offrir des APS variées dans des formes adaptées (découverte, initiation, animation, compétition, loisir...) ; permettre à tout élève d'atteindre son meilleur niveau de pratique ; favoriser la prise de responsabilité ; jouer la carte d'une véritable ouverture de la communauté éducative sur la cité (Projet National UNSS, 2003).
- La formation de l'élève au sens des responsabilités passe aussi par son implication dans les activités conduites au sein de l'association sportive (Préparation de la rentrée 2007, Circulaire du 9/1/2007).

### Collège (Programme EPS, arrêté 9/11/2015)

- En complément de l'éducation physique et sportive, l'association sportive du collège constitue une occasion, pour tous les élèves volontaires, de prolonger leur pratique physique dans un cadre associatif, de vivre de nouvelles expériences et de prendre en charge des responsabilités.

### Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro., arrêté 3/4/2019)

- L'association sportive (AS) s'inscrit dans le prolongement de l'EPS obligatoire. Elle se fixe des objectifs spécifiques à une pratique reposant sur le volontariat. Accessible à tous les élèves, elle leur permet de s'engager dans des pratiques physiques complémentaires dans l'exercice des responsabilités et l'apprentissage de la vie associative.
- Différentes formules sont proposées : compétition, loisir ou découverte pour répondre aux attentes de tous les publics, notamment les élèves les plus éloignés de la culture sportive.

### Lycée général et technologique (Programme EPS, arrêté 17/1/2019)

- L'association sportive au lycée doit s'adresser au plus grand nombre d'élèves, aux aspirations et compétences variées. Diverses modalités de pratique doivent être proposées avec des organisations souples afin de donner envie à tous les publics, notamment les jeunes filles, de venir pratiquer au-delà de l'EPS obligatoire. L'association sportive du lycée doit être le début d'un engagement volontaire dans un mode de vie actif et citoyen.

## **30 - L'interdisciplinarité**

### Collège (Programme d'enseignement du cycle de consolidation, cycle 3, Arrêté 9/11/2015)

- Tous les enseignements concourent à la maîtrise de la langue.  
- Tous les enseignements concourent à développer les capacités d'expression et de communication des élèves.

- Des projets interdisciplinaires sont réalisés chaque année du cycle

### Collège (Programme EPS cycle 3, Arrêté 9/11/2015)

- L'éducation physique et sportive offre de nombreuses situations permettant aux élèves de pratiquer le langage oral.

- En articulant le concret et l'abstrait, les activités physiques et sportives donnent du sens à des notions mathématiques (échelle, distance...)

- En lien avec l'enseignement de sciences, l'éducation physique et sportive participe à l'éducation à la santé et à la sécurité.

- En articulation avec l'enseignement moral et civique, les activités de cet enseignement créent les conditions d'apprentissage de comportements citoyens pour respecter les autres, refuser les discriminations, regarder avec bienveillance la prestation de camarades, développer de l'empathie, exprimer et reconnaître les émotions, reconnaître et accepter les différences et participer à l'organisation de rencontres sportives.

- Une langue vivante étrangère ou régionale peut être utilisée par exemple, pour donner les consignes de jeu, pour commenter une rencontre.

### Collège (Programme d'enseignement du cycle des approfondissements, cycle 4, Arrêté 9/11/2015)

- Cette appropriation croissante de la complexité du monde (naturel et humain) passe par des activités disciplinaires et interdisciplinaires dans lesquelles il fait l'expérience de regards différents sur des objets communs.

### Collège (Programme EPS, cycle 4, Arrêté 9/11/2015)

- La pratique d'activités physiques offre ainsi de nombreuses occasions pour le développement de compétences langagières, par exemple, en élargissant le répertoire lexical des élèves, en favorisant les situations de communication.

- L'éducation physique et sportive est un enseignement qui se prête particulièrement bien à la pratique d'une langue vivante étrangère ou régionale.

### Lycée professionnel (Programme EPS CAP, Bac pro., arrêté 3/4/2019)

- L'enseignement de la prévention-santé-environnement (PSE) contribue aux actions prioritaires d'éducation et de prévention dans les domaines de la santé, du travail et de l'environnement. La formation en PSE et le parcours des élèves en EPS sont liés par des objectifs communs : la santé et l'équilibre de vie, les principes de base d'une alimentation équilibrée, la prévention des comportements à risques et des conduites addictives, l'identification des situations à risques et les conduites à tenir, la prévention des risques dans le secteur professionnel.

